

O B J E T: compte-rendu mercredi 30 mars 2022 à 20 heures à la mairie.

⇒ APPROBATION COMPTES DE GESTION ET ADMINISTRATIFS 2021

Le conseil a pris connaissance des comptes de gestion et administratif pour l'année 2021. Le résultat excédentaire pour le fonctionnement est de 131 877,25 € auquel il faut ajouter le solde positif de la partie investissement pour un montant de 375 897.40 €., ce qui fait un excédant total de 507 774.65 €

⇒ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX

Malgré l'équilibre budgétaire, eu égard à la hausse très importante de l'énergie et de l'inflation prévue, cela va entraîner une hausse importante des charges qui ne sont pas compensées par les recettes. Le conseil se voit contraint d'augmenter les taux de taxes communales de 1,5 %, ainsi le foncier bâti serait de 33,38 % et celui de la taxe foncière non bâti de 50,05 %. Il fau préciser que ces nouveaux taux restent inférieurs à la moyenne nationale pour une commune d'égale importance.

⇒ VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Le conseil vote à l'équilibre budget fonctionnement s'élevant à 861 514,13 € comprenant les charges générales, les rémunérations des agents ainsi que les charges sociales, le montant des recettes étant identique. Il est aussi validé les dépenses et les recettes de la section investissement s'élevant à 730 435,97 €. Les principaux travaux seront la construction du futur commerce, la voirie et l'installation d'un écran et d'un vidéoprojecteur à la Salle Polyvalente.

VOTE DES SUBVENTIONS

Le maire informe le conseil qu'après l'adoption du budget primitif 2022, il faut procéder au vote de subventions 2022. Ainsi il est proposé :

Le Secours	Catholique:	50	€
TIC OCCOURTS	Caulouque.		

- ☐ Les Pêcheurs de la Haute Rance : 50 €
- ☐ La Fanfare de Plumaugat : 100 €
- ☐ Le Palet Club: 500 €
- ☐ Le Club des Jeunes : 200 €
- ☐ Les Donneurs de sang : 50 €
- ☐ Le club de Couture : 500 €
- □ Cœur de Laine : 500 €
- ☐ Le Club de Football (C.S.L.): 2000 €
- ☐ Daoudour: 50 €

CHANGEMENT DE NOMENCLATURE FINANCIERE

Sur proposition de la Trésorerie de BROONS, le conseil municipal, décide, pour le budget principal de la commune ainsi que pour ses budgets annexes tenus en comptabilité **M14**, d'appliquer par anticipation la nomenclature M57 à compter de l'exercice 2023.

CHOIX D'UN ARCHITECTE POUR LA CONSTRUCTION DU COMMERCE

Le conseil a validé le choix proposé par la commission communale d'appels d'offres en retenant le cabinet JUGUET de LAMBALLE, 2 autres cabinets avaient fait acte de candidature.

⇒ FREVISION DES PRIX DE LA LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Le conseil a pris connaissance des travaux de la commission communale des finances sur la révision des prix de la location de la salle Polyvalente. Ils ont été validés après quelques corrections. Ils sont applicables à partir du 1^{er} avril 2022 sauf pour les contrats déjà signés.

⇒ RECRUTEMENT D'UN SAISONNIER POUR L'ETE 2022.

Le conseil rappelle qu'il faut recruter un emploi saisonnier pour l'été prochain pour assurer le remplacement des agents titulaires lors de leurs vacances respectives. Pour candidater auprès de la mairie. Il faut être majeur et avoir le permis de conduite catégorie B.